

6958

(17)

at Lyone

Feb 20-21, 1959

" LA DEVOTION TRINITAIRE "

du Père MEDAILLE

Dans ses Constitutions primitives, le Père Médaille oriente avec une certaine insistance ses Filles vers un mode original de dévotion, groupant les Trois Personnes de la Sainte Trinité, et les trois Personnes de la Sainte Famille, qu'il appelle "la Trinité Incrée et Créeé".

- C'est par une invocation insolite que commencent la plupart des manuscrits :

"Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit,
de Nostre Seigneur Jésus, de la glorieuse Vierge Marie
et de Saint Joseph."

- Dès le premier Chapitre, où il est question de l'esprit de la nouvelle Congrégation, tout est dit en termes clairs :

"Elle aura le nom de Congrégation de Saint Joseph, nom aimable, qui fera savoir aux Soeurs qu'elles doivent assister et servir le prochain avec le même soin, diligence et charité qu'avait le glorieux Saint Joseph pour le service de la Sainte Vierge et... de Jésus.

"Elle sera néanmoins consacrée à la Très Sainte Trinité incréeé du Père, du Fils et du Saint Esprit, et créée de Jésus, Marie, Joseph..." (1).

- Et faut-il oublier l'en-tête des "Règlements", (antérieurs aux premières Constitutions, puisqu'il y est encore question du secret) :

"Règlements des Filles de Saint-Joseph, associées à l'honneur de la Sainte Trinité incréeé de Dieu le Père, le Fils et le Saint Esprit, et créée de Jésus, Marie et Joseph" (p.190).

Je voudrais étudier la portée de cette orientation du P. Médaille, en éclairant certains aspects de cette dévotion chère aux Filles de St Joseph.

Quatre questions, d'intérêt inégal, seront successivement étudiées :

I - Une question de vocabulaire :

Le Père Médaille aurait-il inventé ces termes un peu surprenants aujourd'hui, de "Trinité incréeé et créée" ?

II - Un problème d'exégèse :

Quel sens attachait-il à cette double dévotion ?

III - Un problème de spiritualité :

La dévotion du Père Médaille peut-elle être dite strictement : "trinitaire" ?

Appendice - La place de cette Consécration dans les diverses Constitutions actuelles.

(1) On se référera, pour la commodité, à un Cahier cartonné, format écolier, copie moderne d'un texte du XVII^e siècle, tous deux possédés par la Maison Mère de Lyon. Seuls, ils contiennent tous les documents connus, plus quelques inédits, comme la "Lettre sur le Petit Dessein".

I - Une question de vocabulaire.

Le Père Médaille a-t-il inventé ces mots de "TRINITE INCREEE et CREEE"?

L'idée de rapprocher les trois Personnes de la Sainte Famille des Trois Personnes de la Sainte Trinité, n'a rien de spécialement original.

La piété chrétienne, depuis longtemps, non seulement honore, sans les séparer, Jésus, Marie, Joseph, mais parle à leur sujet de TRINITE, de TRINITE DE LA TERRE.

Pie XII est le plus récent témoin de cette tradition. Ainsi commence-t-il "la Prière de la Famille" : "O Sainte Famille, TRINITE DE LA TERRE, O Jésus, Marie, Joseph, sublimes modèles et protecteurs des familles chrétiennes, nous venons à vous..." (Documentation Catholique, 19 - 1 - 1958).

Si l'appellation de TRINITE CREEE nous étonne aujourd'hui, elle était connue au XVII^e siècle. Le Père Médaille ne l'a pas inventée. Sans parler de Bossuet, qui désigne d'ailleurs par là autre chose (1), nous connaissons une Congrégation de Soeurs de Saint Joseph, antérieure de 10 ans à la fondation du Père Médaille, qui porte le nom "de la Trinité créée et de la Providence".

Fondée en 1639 par Melle d'Estang et l'Archevêque de Bordeaux - frère et successeur du Cardinal de Sourdis - cette Congrégation eut des Maisons à Paris, Rouen, la Rochelle, Agen, Limoges ...

Les religieuses devaient être 33 en l'honneur des 33 ans de Jésus sur terre. "Les Filles de cette Congrégation seront sous la protection de Jésus, Marie, Joseph, et, pour cette raison, elles seront nommées filles de la TRINITE CREEE. Elles en porteront les marques dans leur habit : la robe représentera celle de saint Joseph et elle sera violette pour marquer son humilité. Le scapulaire sera pourpre, pour signifier la robe de pourpre de Notre Seigneur, et le manteau et le voile seront de couleur céleste à cause de la Sainte Vierge qui est Reine du Ciel". (Cf Cahier de la Maison Mère de Chambéry, pp.66-67).

Le Père Médaille a-t-il connu cette Congrégation ? En tous cas, sa fondation a une toute autre allure.

(1)"Cette TRINITE INCREEE, souveraine, toute puissante, incompréhensible, afin de nous donner quelque idée de sa perfection infinie, a fait une TRINITE CREEE sur la terre... Si vous désirez savoir, chrétiens, quelle est cette TRINITE CREEE dont je vous parle, ne regardez point le ciel, ni la terre, ni... Rentrez en vous-mêmes et vous la verrez : c'est votre âme, c'est votre intelligence, c'est votre raison qui est cette trinité dépendante en laquelle est représentée cette Trinité souveraine." (Sur le Mystère de la Sainte Trinité, 1655. Lebarcq, II, p.49).

"Faisons l'homme...", à ces mots, l'image de la Trinité commence à apparaître. Elle reluit magnifiquement dans la créature raisonnable : semblable au Père, elle a l'être ; semblable au Fils, elle a l'intelligence ; semblable au Saint Esprit, elle a l'amour. Semblable au Père, au Fils, au Saint-Esprit, elle a, dans son être, dans son intelligence, dans son amour, une même félicité, une même vie." (Elévation IV^e semaine, VII).

Quoiqu'il en soit de l'usage du Grand Siècle et des siècles suivants (1), aujourd'hui, nous devons tenir compte de l'usage et de la résonnance actuelle des mots. S'il n'y a pas de raison majeure, nous ne retiendrons pas, coûte que coûte, ces appellations que déjà la première édition des Constitutions, (1694), prototype de toutes les suivantes, n'a retenues qu'une fois, comme par surprise, et dans un texte d'intérêt secondaire.

Nous ne parlerons donc plus, officiellement, de Trinité incréeée et créée. Ce ne sont pas les mots, encore qu'ils aient de l'importance, qui nous intéressent, mais les réalités ; c'est la place et le rôle assignés aux Trois Personnes divines, Dieu le Père, Dieu le Fils, Dieu le Saint Esprit ; puis de Jésus, de Marie, de Joseph, dans la spiritualité que le Père Médaille propose aux Filles de Saint Joseph.

.....

(1) On retrouve ces expressions même au XIX^e siècle. Le Père Bouix ("Saint Joseph d'après les Saints", Tours 1868), reprend maintes fois, pour son compte, la formule "Trinité incréeée et créée", sans dépendance du Père Médaille qu'il ignore totalement.

II. Un problème d'exégèse :

Quel sens le Père Médaille donne-t-il à cette double dévotion ?

Cet enchaînement des deux Trinités, si souvent rappelées, nous intrigue un peu, et nous invite à en chercher la raison.

Nous citerons d'abord le texte essentiel, la Consécration aux "divines - et saintes Personnes" ; nous en étudierons ensuite le sens et la portée.

1) La Consécration aux deux Trinités

Le texte suivant suffira pour notre argumentation. Il est, de par les mots mêmes qui l'introduisent, d'importance :

" Pour mettre en a b r é g é la FIN de notre très petite Congrégation de Saint Joseph,

les Soeurs se souviendront que leur

" petit corps est CONSACRE à la T. S. Trinité incréeée de Dieu le

" Père, le Fils et le Saint-Esprit, et à la T. S. Trinité créée

" de Jésus, Marie, Joseph..."(Constitutions, Fin, 2^e Partie, Lyon

p.27).

Après cette introduction sur la "Fin de la Congrégation", se trouve un développement en 6 points, le même, avec quelques variantes, dans les autres textes auxquels nous ferons allusion. (Règlements..." et Constitutions, 5^e Partie).

Face à chacune de ces 6 Personnes de la Trinité du Ciel et de la Terre, la religieuse fait d'abord une "consécration" (un hommage, une offrande) d'elle-même, puis une "profession" (une protestation) de l'imiter.

La plus belle marque d'honneur et d'amour, n'est-ce pas : l'imitation ?

" Et premièrement, à l'honneur de Dieu le Père,

" qui est l'exemplaire de notre perfection,

" elles doivent faire profession en toutes choses,

" de la recherche de ce qui est le plus parfait"(Constitutions, Fin 2^e Partie).

" - de pratiquer tout ce qu'elles connaîtront être le plus parfait

" et le plus agréable à ce cher Père, tâchant d'être parfaites comme Il est parfait (Règlements p.192),

" - et le plus conforme à sa très pure volonté (Maximes, Lyon, p.136).

" Secondement, et à l'honneur de Dieu le Fils,

" qui s'est anéanti pour nous,

" elles doivent faire état du plus grand anéantissement d'elles-mêmes, de toute leur volonté, et en toute leur vie, par la profession de l'humilité la plus profonde"(Constitutions).

" - par l'humilité la plus petite et la plus profonde,

" et par une mort continue de toute la nature,

" afin qu'elles soient de véritables épouses d'un Sauveur tout anéanti" (Règlements p.202).

" - et par la mort de toutes vos petites humeurs et inclinations
" vicieuses. Ainsi, vous imiterez l'anéantissement qu'Il a vou-
" lu pratiquer pour l'amour de vous" (Fin V^e Partie).

" Troisièmement, à l'honneur de Dieu le Saint-Esprit,
" qui est tout amour,
" elles doivent vivre de telle sorte que leur petit corps puisse
" porter le nom de la "Congrégation du grand amour de Dieu",
" et qu'en tout et partout, elles fassent profession du plus
" grand amour dans la pratique" (Constitutions).

- d'être tout amour, comme il est tout amour (Fin V^e Partie).
" - et se souviendront que leur très petit institut a été dressé
" pour porter quantité d'âmes au grand et véritable amour de
" Dieu" (Règlements).

Quant à la Trinité créée :

" Premièrement, à l'honneur de Jésus,
" grand zélateur de la gloire de Dieu son Père, et du salut des âmes,
" elles doivent être pleines de zèle pour avancer, du mieux qu'elles
" pourront, la plus grande gloire de Dieu, le salut et la perfection
" du prochain" (Constitutions).

- et professer à son imitation, de vivre, travailler infatigable-
" ment et mourir pour le salut des âmes, ainsi qu'il a vécu, tra-
" vaillé infatigablement pour la vôtre et pour toutes" (V^e Partie).
- elles vivront et mourront dans un zèle de Dieu ardent, insatiable
" et infatigable, non pas tant du salut, comme de la sanctifica-
" tion des âmes" (Règlements) (1).

" Secondelement, à l'honneur de la glorieuse Vierge Marie,
" qui a été remplie et regorgeante de toutes sortes de grâces,
" elles doivent faire état d'être fidèles à tous les mouvements du
" très adorable Saint Esprit son époux" (Constitutions, V^e Partie).

- elles vivront dans une fidélité très accomplie à tous les mouve-
" ments de la même grâce que cette même Vierge leur impétrera, s'il
" lui plaît (Règlements).

" Troisièmement, à l'honneur de leur très glorieux Patriarche
" Saint Joseph, qui a été toute charité pour Jésus et pour Marie,
" elles feront profession du plus parfait amour et charité entre
" elles-mêmes qui leur sera possible, et d'une très accomplie chari-
" té et miséricorde selon Dieu et les ordres de leur petit institut,
" envers toute sorte de prochain" (Constitutions).

(1) Il s'agit, bien entendu, quand on parle de JESUS et de DIEU LE FILS, de la même Personne divine. Mais en DIEU LE FILS, c'est l'aspect précisé par St Paul ("il s'est anéanti"), qui nous intéresse. En Jésus, dont le nom veut dire SAUVEUR, c'est le zélateur de la gloire du Père et du salut des hommes qui nous retient. Ce sont deux points de vue distincts, donc deux sujets d'imitation.

Cette explication aidera à comprendre comment on peut légitimer et regretter la suppression de la mention de JESUS dans certaines formules, anciennes et modernes.

" - elles seront tout union et charité entre elles et envers
 " toute sorte de prochain, pour qui elles tâcheront d'avoir
 " un amour cordial, (+ "quelque peu" -V^ePartie-) semblable à
 " celui qu'avait Saint Joseph pour sa chère Epouse et pour
 " le Sauveur Jésus" (Règlements).

Le Père Médaille ne se fait aucune illusion, et ajoute cette finale qui nous laisse bien dans l'humilité :

" Le tout moyennant la souveraine assistance de la grâce, sans
 " laquelle nous ne sommes rien" (Constitutions p.27).

Telle est la formule à laquelle le Père Médaille attache bien quelqu'importance, puisqu'il recommande de la dire 4 fois par an :

" Au premier jour de l'année... faites une consécration totale
 " de vous-mêmes, laquelle vous renouvelerez à chaque troisiè-
 " me mois, à la Sainte Trinité Incréée et Créeée, en la manière
 " qui suit : Offrez-vous à Dieu le Père..." (Fin, V^e Partie
 des Constitutions, p. 113).

2) La portée de cette Consécration aux deux Trinités.

S'agit-il d'un simple développement du dévot Père Médaille ? - ou faut-il déceler autre chose ? une volonté précise du Fondateur et comme l'expression d'une pensée réfléchie ?

Nous croyons découvrir dans ces six points ramenés avec insistance devant les yeux de la Fille de Saint Joseph, LES ELEMENTS d'un CODE DE PERFECTION.

Nous y voyons un code COMPLET, car il groupe tous les éléments essentiels de la spiritualité d'une religieuse active, sous une forme vivante et pratique.

VIVANT, parce que chaque article de ce code est rattaché à une personne, à "Quelqu'un" de précis et d'aimé.

PRATIQUE, parce que, de chaque personne, on prend la caractéristique assimilable et qui vient assez spontanément à l'esprit.

Enfin, PROPRE A LA RELIGIEUSE DE SAINT JOSEPH, parce que le Père Médaille, dans ces six points, ne fait que résumer heureusement l'idéal authentique de la Congrégation, exposé dans la 2^e Partie des Constitutions primitives.

C'est ce que je voudrais montrer.

I - C O D E C O M P L E T .- On trouve, en effet, exprimés dans ces six articles, le but et les moyens de la religieuse active, ses devoirs envers Dieu, le prochain et elle-même, comme le montre le schéma suivant :

Il comprend 1° - Les deux Fins (personnelle et apostolique) de la religieuse de Saint Joseph,
 2° - Deux dispositions générales (l'une par rapport à Dieu, l'autre par rapport au prochain) qui facilitent la poursuite de ces deux Fins.

1) - Les deux Fins à promouvoir :

La Première :

TENDRE A LA PLUS HAUTE PERFECTION	<u>Dieu le Père</u> - I
par l'ANEANTISSEMENT de l'OBSTACLE : le MOI	<u>Dieu le Fils</u> - 2
par UN GRAND AMOUR (le moyen par excellence).....	<u>Dieu le St. Esprit</u> - 3

La Deuxième : TRAVAILLER A LA GLOIRE DE DIEU

et AU SALUT et PERFECTION du Prochain	<u>Jésus</u> - 4
---	------------------

2) - Deux Dispositions Générales à cultiver :

La Première (par rapport à Dieu) :

LA DOCILITE AU SAINT ESPRIT	<u>Marie</u> - 5
-----------------------------------	------------------

La Deuxième (par rapport au Prochain) : UN CLIMAT

sur naturellement humain, de CORDIALE CHARITE ...	<u>St. Joseph</u> - 6
---	-----------------------

Peut-on imaginer un Code plus complet ?

2 - et plus V I V A N T ? car on ne nous propose pas des vertus abstraites à pratiquer. Nous sommes stimulés à rester en contact avec "Quelqu'un" que nous considérons familièrement dans la prière, que nous aimons. Alors, nous pouvons espérer obtenir ce que procure normalement la contemplation évangélique qui nous invite à considérer à loisir, avec notre cœur et notre foi, la personne de Jésus, ses paroles, ses actes. "Les enfants, à force d'ouïr leur mère et de bégayer avec elle, apprennent son langage. Et nous, demeurant près du Sauveur (aussi bien des autres personnes de notre famille) par la méditation, et, ob-servant ses paroles, ses actions, et ses affections, nous apprendrons, moyennant sa grâce, à parler, faire et vouloir comme lui" (St François de Sales, Introd. II P...Ch. I).

Car, il s'agit, ici, spécialement, non de contemplation seulement, mais d'IMITATION.

3 - C O D E P R A T I Q U E . Remarquons bien que le Père Médaille parle ici en spirituel moraliste. Il ne blâmerait certes pas l'âme qui trouve plaisir et profit à lire Soeur Elisabeth de la Trinité car il sait bien qu'il faut respecter l'attrait du Saint Esprit dans les âmes (1). Ce qu'il propose ici est simple et pour des femmes qui sont simples : chacune des 3 Personnes du Ciel ou de la Terre, peut me rappeler assez spontanément un point, un seul, important et immédiatement assimilable, par exemple :

- être pour mes soeurs, ce que Joseph était pour Marie et Jésus ;
- comme la Sainte Vierge, dire "oui", docilement, au Saint Esprit ;
- comme Jésus, qui, infatigablement, avécu, travaillé, est mort pour moi, moi aussi, travailler infatigablement et mourir pour les âmes ;
- comme le Saint-Esprit, qui est tout amour, être, moi aussi, tout amour.
- m'anéantir pour être vraie épouse du Sauveur anéanti.
- m'efforcer d'être parfaite, comme ce cher Père Céleste est parfait.

Si cette âme est appelée à monter plus haut, c'est-à-dire, non dans la ligne de l'imitation, mais de la contemplation de la vie "ad intra" des Personnes Divines et de notre mystérieuse participation à cette Vie supérieure, le Père Médaille ne lui coupera pas les ailes.

4 - Enfin, ce C O D E est parfaitement A D A P T E à la FILLE DE ST JOSEPH.

Cette Consécration, en effet, la ramène à ses Constitutions (primitives) de la façon la plus normale et la plus simple. Elle en retrouve, souvent mot à mot, les éléments essentiels dans les suggestions que lui donnent les 6 "divines et saintes Personnes" de la Trinité Incréée et Créée. Le tableau suivant rendra sensible cette vérité.

(1) Règles de la Maîtresse des Novices, Lyon, p.42.

EXIGENCES DES CONSTITUTIONS(2^{ème} Partie - Lyon pp.8 sq)

" En tout et partout,
 " elles feront profession de pratiquer
 " ce qu'elles croiront être le plus
 " parfait et le plus agréable à Dieu..."
 p.13

" Or, elles logeront cette charité divi-
 " ne : 1^o en un...détachement de toutes
 " les créatures, un renoncement parfait
 " de la recherche de leur intérêt et pe-
 " tites commodités, (12)un...parfait sa-
 " crifice de leur volonté (13). Elles
 " tâcheront d'avoir une humilité toute
 " anéantie, faisant partout profession
 " de la plus petite, profonde et véri-
 " table humilité, (14) mortifiant en-
 " tièrement, doucement et courageusement
 " tout leur amour propre, jugement et
 " propre volonté, toutes les petites hu-
 " mours qui sont tant soit peu contrai-
 " res à la perfection de la charité (15)

....
 " Toutes nos filles, chères soeurs,
 " tâcheront autant que possible, par la
 " ferveur de la grâce divine, d'avoir
 " un amour de Dieu tout pur et tout par-
 " fait, et se souviendront que leur Con-
 " grégation étant une assemblée d'âmes
 " choisies qui tendent à la sainteté,
 " doivent faire une profession parfaite
 " de cet amour... (12)

" Quant à la 2^o Partie de la FIN de cette
 " Congrégation, elle regarde l'exercice
 " des œuvres de miséricorde, tant spiri-
 " tuelles que corporelles, et, par l'en-
 " tremise des dites œuvres, le salut et
 " la perfection de quantité d'âmes qui
 " seront aidées à la vertu par les filles
 " de Saint Joseph" (p.22) (corrigées par
 St. Didier p.15).

" Leur fidélité à tous les mouvements du
 " Saint Esprit doit être très accomplie
 " puisque d'elle dépend tout leur bonheur
 " et dans le temps et dans l'éternité -

PROTESTATIONS

(Texte complet, voir plus haut pp.4 et 5)

" à DIEU LE PERE
 exemplaire de notre perfection,
 de l'IMITER
 par la recherche de ce qu'elles
 reconnaîtront être le plus parfait
 et le plus agréable à ce cher Père".

" à DIEU LE FILS
 qui s'est anéanti pour nous,
 de l'IMITER
 par la profession de l'Humilité la
 plus petite et la plus profonde,
 par la mort de toutes vos petites
 humeurs et inclinations vicieuses".

" à DIEU LE SAINT ESPRIT
 qui est tout amour,
 de l'IMITER
 par une vie telle que
 chacune soit "tout amour" et
 que leur petit corps puisse porter
 le nom de "LA CONGREGATION DU PLUS
 GRAND AMOUR DE DIEU".

" à JESUS
 grand zélateur de la gloire de Dieu
 et du salut des âmes,
 de l'IMITER
 en vivant, travaillant infatigable-
 ment, et mourant pour le salut des
 âmes".

" à la GLORIEUSE VIERGE MARIE
 qui a été remplie de toutes sortes
 de grâces,

" éternité qu'elles auront toujours devant les yeux, méprisant tout ce qui est du temps, comme étant grandement contraire à la pratique du saint amour"
(16).

" Quant à la charité qui doit être P A R M I E L L E S , il suffit de dire qu'elles doivent avoir un même cœur, vivant dans une telle union que, jamais - au grand jamais - aucune ne donne le moindre déplaisir aux soeurs, et toutes, avec un support plein de bonté, souffrent des imperfections naturelles les unes des autres, sans donner jamais aucun signe de fâcherie".

" Leur charité envers le R E S T E D U P R O C H A I N doit être pleine de miséricorde, jusqu'à ce point de perfection que même elles doivent tâcher de cœur, de faire plus de plaisir qu'elles pourront à ceux qui leur feront plus de déplaisir"
(17).

Ne devons-nous pas affirmer que nous sommes devant un CODE DE PERFECTION non pour une religieuse indistincte, mais

POUR LA F I L L E D E S A I N T - J O S E P H ?

(1) A propos de ce dernier article de la Consécration, il convient de faire deux remarques importantes :

1° - Nous croyons que le Père Médaille parle, ici, non de la charité, au sens de dévouement et d'apostolat, ni de la charité fraternelle recommandée par toutes les Règles religieuses, mais d'une "qualité" de la charité, visible dans la "manière" de Saint-Joseph, toute de révérence, de délicatesse, de tendresse et de dévouement.

C'est lui qui, le premier, à l'égard de sa virginal Epouse et du divin Enfant, a manifesté cette "très douce, très cordiale, très accomplie charité" que les "Protestations" récitées chaque mois, nous demanderont de pratiquer, et dont une Maxime (la 47°, 46° ou 44°, selon l'édition) donne un splendide commentaire ("En tout ce..." ou "Partout où...").

2° - Cette cordiale charité ainsi définie, ne doit pas seulement se manifester vis-à-vis de nos soeurs, mais aussi de toute personne avec qui nous avons contact.

La manière de St.Joseph doit devenir la manière d'une fille du Père Médaille.

" de l'IMITER par la fidélité à tous les mouvements du très adorable Saint-Esprit".

" à LEUR TRES GLORIEUX PATRIARCHE SAINT JOSEPH, qui a été tout charité pour Jésus et Marie,

de l'IMITER par la profession du plus parfait amour et charité qui leur sera possible

e n t r e e l l e s - m ê m e s

e t e n v e r s t o u t e s o r t e d e p r o c h a i n " (1)

III. Un problème de spiritualité :

Peut-on appeler strictement "trinitaire" la dévotion du Père Médaille ?

Question et réponse ne mettent pas seulement en cause des mots qu'il s'agirait de bien appliquer. Nous sommes amenés à mieux comprendre notre spiritualité et à en discerner l'aspect essentiellement pratique qui convient à des actives.

I - Comment, au premier abord, hésiter sur le sens de la réponse ? Peut-elle ne pas être affirmative, tant les preuves sont faciles à fournir ?

Nous les rangerons sous trois rubriques, concernant le culte à rendre à la Sainte Trinité, l'imitation des divines Personnes, le zèle que nous devons manifester en parlant à l'occasion.

1) Sur ce dernier point, "le zèle et le désir de faire connaître à tout le monde cet ineffable mystère", nous ne sommes pas très documentés et n'avons à verser au dossier que le texte concernant la sanctification du Dimanche, cité ci-dessous, auquel nous joindrons celui-ci, emprunté à l' "Abrégé des Constitutions" (1) :

"En tout temps, nos chères Soeurs prendront grand soin à honorer le mystère auguste de la très honorable Trinité, et de la faire connaître, servir, adorer, et aimer par toutes sortes de personnes, à quoi elles s'emploieront sérieusement en toutes leurs visites des malades et autres conférences de charité" (Lyon, p.178).

2) Pour l'imitation, il suffit de se reporter aux pages précédentes parlant du "Code de Perfection".

3) Le culte de la Sainte Trinité nous retiendra davantage :

Chaque année, chaque trimestre, chaque mois, chaque semaine, chaque jour, et tout le jour, la soeur de Saint Joseph est orientée par le Directoire vers le Centre de ses affections :

- Formulaire des Protestations (2) que les Soeurs doivent faire chaque premier jour du mois :

"Nous, ici assemblées, en présence de la Très Sainte et ineffable Trinité, Père, Fils et Saint Esprit, de Notre Seigneur Jésus-Christ, et de la glorieuse Vierge Marie, de notre Patriarche Saint Joseph, protestons ..." (p.132).

- Le Dimanche :

"Le Dimanche, consacrez-vous à la Très Sainte Trinité, très auguste et très adorable, et pratiquez, ce jour, à son honneur, de grands actes d'anéantissement en sa présence, et de zèle et de désir de faire connaître à tout le monde cet ineffable mystère" (Constitut.

5° Partie, p.98).

(1) Cet "Abrégé" a été composé pour les Soeurs de St. Joseph du diocèse de Vienne.

(2) "Elles contiendront en abrégé des remèdes qui seront capables, moyennant la faveur de la grâce divine, d'empêcher les désordres et dérèglements des communautés" (c'est par ces mots que se terminent les Constitutions du P. Médaille).

- " Trois jours avant la communion ,

"commencez de préparer votre âme à la communion qui suit, offrant pour ce sujet, le premier des dits trois jours - remarquez le groupement des personnes - à Dieu le Père et à Notre Seigneur Jésus, le second à Dieu le Fils et à la glorieuse Vierge Marie, le troisième à Dieu le Saint-Esprit et à Saint Joseph" p.106.

- " De plus, TROIS FOIS LE JOUR ,

"associez-vous avec quelqu'une de vos soeurs (pourtant que ce soit sans amitié particulière), pour faire une petite "conférence de vertu", en laquelle vous pourriez vous rendre compte des points suivants : si vous avez uni, au moins 3 fois le jour, vos coeurs ensemble, pour les offrir dans une parfaite unité et purification d'amour, à la Très Sainte Trinité Incréée et Créée..." (p.100) (1).

- " Le long du jour ,

"souvenez-vous des dévotions particulières que vous devez avoir envers la Très Sainte Trinité, pour laquelle il faut avoir des respects infinis, (Trinité Incréée)
envers le Sauveur Jésus, cher Epoux de nos âmes,
envers la glorieuse Vierge Marie, que vous devez reconnaître et chérir tendrement comme votre bonne Mère,
envers Saint Joseph, qui vous doit tenir lieu de père..." (Trinité créée p. 95).

"Quant au Mystère de la Sainte Trinité, qu'elles l'aient en singulière vénération, avec des dévotions immenses et respects pleins d'anéantissement et d'amour, toutes les fois qu'elles y pensent ou en ouïront parler." (Constitutions, 2^e Partie, p.20).

- A solis ortu ...

"DURANT LE LEVER, commencez cette action par le signe de la sainte Croix, proférez ensuite doucement et dévotement les saints Noms de Jésus, Marie et Joseph, prenez modestement vos habits, et dites en vous vêtant :
Bénite soit la Très Sainte Trinité,
Béni soit Dieu le Père qui m'a créé à son image,
Béni soit Dieu le Fils qui m'a rachetée de son sang précieux,
Béni soit Dieu le Saint Esprit qui m'a appelée à la religion et départi tant de grâces depuis que j'y suis,
desquelles j'ai si fort abusé.

- Usque ad occasum.

"demandez, à l'exercice du soir, la bénédiction à la Très Sainte Trinité, à Notre Seigneur Jésus, à la Vierge Marie, à Saint Joseph..." (p. 90).

Actes de culte, effort d'imitation, zèle pour faire connaître la Sainte Trinité..., n'y a-t-il pas là de quoi légitimer, et largement, le qualificatif de "trinitaire" donné à la spiritualité du Père Médaille ?

(1) seul texte où l"expression de "Trinité Incréée et créée" ait été conservée dans les éditions imprimées avant les révisions postérieures à 1917 (date de la promulgation du dernier Code de Droit Canon).

2 - Cependant, on soulèvera peut-être quelques difficultés ?

Une spiritualité proprement trinitaire, pourrait-on objecter, ne doit-elle pas dépasser une dévotion, intensément vécue certes, mais qui, d'après les textes, reste tout de même, un peu, à l'extérieur du Mystère de la Trinité. Ne doit-on pas exiger, par exemple, avec ce que propose le Père Médaille, quelque chose de plus profond, de plus théologique, comme une certaine pénétration dans la vie des Trois divines Personnes, une certaine participation, un peu consciente, à ces ineffables opérations du Père, du Fils et du Saint Esprit ? Ne faudrait-il pas monter à l'étage où nous placent, par exemple, ces lignes du Père Charnot :

" L'amour par lequel Dieu nous aime, est celui-là même par lequel le Père aime le Fils et le Fils son Père.

" Le Père et le Fils nous aiment (comme ils s'aiment eux-mêmes) par le Saint Esprit. En s'aimant et en nous aimant d'un même acte infini d'amour, ils produisent un terme substantiel qui se rapporte à tous les objets du divin amour, donc aussi aux créatures, bien que secondeairement" (L'oraison, échange d'amour. p. 137).

ou ce passage du Père Bernadot :

" Dans le ciel, la communication est parfaite. Sans aucun voile, sans aucune entrave, les bienheureux contemplent les Trois divines Personnes. Avec le Père, ils admirent, aiment et embrassent la ravissante splendeur du Verbe. Avec le Père, ils admirent, aiment et embrassent l'infinie perfection du Père. Le Père les entraîne dans son Fils et le Fils dans son Père. L'éternel mouvement de l'Amour les saisit, les ravit, les emporte dans l'extase du Père et du Fils, pour les consommer dans l'unité de l'Esprit-Saint.

"Sur la terre, nous n'avons que le commencement de ce bonheur ineffable. Mais nous en avons une vraie participation : la vie de la grâce ici-bas et de la gloire au ciel sont substantiellement une même chose ; la grâce commence ce que la gloire achèvera. Il y a donc déjà en nous quelque chose de cet admirable mystère de la circonsécration des Trois" (De l'Eucharistie à la Trinité" p.55).

Ne faudrait-il pas que le Père Médaille nous invite positivement à vivre de ces profondes réalités, pour que sa dévotion puisse être appelée strictement "trinitaire" ?

3 - Trève aux discussions sur le mot à employer, et paix à toutes les Religieuses de Saint Joseph ! Chacune doit se persuader que, si elle est fidèle aux suggestions du Père Médaille, elle se trouve toute préparée, non seulement si Dieu l'attire, à entrer dans une intelligence toujours plus vivifiante de ces divines merveilles, mais à devenir l'objet des plus chaudes complaisances de Dieu le Père, le Fils et le Saint Esprit, du Dieu qui se cache aux doctes orgueilleux et se révèle aux petits. "A quoi bon de profondes considérations sur la Trinité, dit l'auteur de l'Imitation, si, faute d'humilité, tu déplais à la Trinité !" (Livres I et II).

Le Père Médaille était-il trinitaire ?

Ses Filles de Montferrand étaient-elles trinitaires ?...

Lui et elles plisaient à la Trinité.

Il n'y a qu'à les imiter.

- APPENDICE -

" LA CONSECRATION AUX DEUX TRINITES "

dans les Constitutions postérieures à 1693.

Il faut avouer qu'une diversité assez grande règne dans les formulations actuelles des diverses Congrégations dites "de Saint Joseph".

Elle va :

- du maintien des deux Trinités, plus ou moins amplement présentées,
- à la simple mention, un peu égarée dans l'ensemble, et notée furtivement, comme par acquit de conscience et respect de la tradition,
- jusqu'à l'omission totale.

Cette diversité pose un problème sérieux que voici :

La place donnée dans votre spiritualité à la Trinité Incrée et Créée - mise à part la question de mots - est-elle, dans votre pensée, importante ? ou, sans rien perdre d'essentiel, peut-on la négliger et même l'omettre ? ..

I - La diversité des présentations.

- Il arrive que, chez certaines "Congrégations de Saint Joseph", la mention même de la Sainte Trinité et de la Sainte Famille a disparu. Le réviseur officiel semble avoir pensé que Saint Joseph suffisait bien pour la spiritualité de ces actives. "Humilité et charité ne sont-elles pas leurs vertus essentielles ? N'ont-elles pas un modèle splendide et simple en la personne de leur Saint Patron ? Que chercher de plus ? Ne compliquons pas !"

- La plupart, cependant, ont tenu compte des textes antiques. Mais, que de nuances ! Les unes précisent ainsi leur point de vue :

" La Congrégation honore Saint Joseph comme son principal Patron et Modèle
" et a aussi une dévotion spéciale pour la Très Sainte Trinité, Père, Fils
" et Saint-Esprit, et pour Saint François de Sales, fondateur de la Visitation".

De la Sainte Famille, il n'est pas question.

- D'autres se contentent d'affirmer :

" La Congrégation est consacrée à la Très Sainte Trinité et sous la protection de la Sainte Vierge et de Saint Joseph".

Ici, c'est Jésus qui a été estimé superflu (Voir la note de la page 5).

- D'autres, enfin, veulent rester plus proches de la première édition imprimée en 1693, que voici :

" Elle porte le nom de Congrégation de Saint Joseph, afin que
" Elle est consacrée à la Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint Esprit,
" SOUS LA PROTECTION DE JESUS, MARIE, JOSEPH,
" ce qui doit obliger les Soeurs de la Congrégation
" à glorifier incessamment la Très Sainte Trinité,
" par une profonde humilité, et par la pratique continue de ce

" qu'elles connaîtront être plus parfait et plus agréable
 " à la très sainte volonté,
 " AINSI QUE LE FAISAIENT JESUS, MARIE, JOSEPH,
 " TANDIS QU'ILS ETAIENT SUR LA TERRE..."

Mais, si elles gardent les deux Trinités (en surchargeant d'ailleurs le texte primitif des deux lignes mises ici en majuscules) (1), il faut reconnaître que nous nous écartons désormais de l'intention du Père Médaille :

Le Père Médaille nous propose, en effet, de nous consacrer, non seulement à la Trinité incrée, mais aussi aux trois Personnes de la Trinité créée (Règlements p.192 et Constitutions p.4) :

" Elle AURA LE NOM de Congrégation de Saint Joseph, nom aimable qui fera " savoir aux Soeurs qu'elles doivent assister... le prochain.
 " ELLE SERA NEANMOINS CONSACREE à la Sainte Trinité incrée du Père, du " Fils et du Saint Esprit, et créée de Jésus, Marie, Joseph..."

Ecartée du Chapitre premier des Constitutions (où est sa vraie place, si cette dévotion est essentielle), la formule de la Consécration du Père Médaille se trouve rejetée dans le Directoire de certaines Congrégations, comme élément intéressant, traditionnel, mais évidemment secondaire (2).

En tous cas, si la plupart des Constitutions actuelles - pas toutes cependant - maintiennent la Consécration comme formule à dire pour le premier jour de l'an, aucune n'en fait plus mention "à chaque troisième mois".

Il serait faux de prétendre que le Fondateur ne reconnaîtrait plus sa pensée, mais, comme on dit à Toulouse, "enfin...!"

II - Peut-on discerner le pourquoi de ce glissement ?

La dévotion pratique aux deux Trinités, ou n'est plus maintenue ou n'a plus l'importance première ; elle ne sous-tend plus en tout cas, le CODE SPIRITUEL que le Père Médaille remettait périodiquement, 4 fois par an, devant les yeux de ses religieuses.

A quelle cause attribuer ce glissement dans l'ombre ?

1) - à la suppression de l'expression : TRINITE INCREEE ET CREEE ? (3) Peut-être. Les mots, en effet, ont une fonction et une puissance : ils maintiennent la cohésion de l'ensemble.

(1) Il faut remarquer que nous ne possédons aucun manuscrit antérieur à 1693 qui ait le texte précité :

"Elle est consacrée à la T.S. Trinité, Père, Fils et Saint Esprit,
 "Sous la protection de Jésus, Marie, Joseph..."

(2) tellement secondaire que, quand il s'agit de préciser "l'esprit de Saint Joseph", nulle mention, dans tout le chapitre d'un Directoire moderne, n'est faite de la Sainte Trinité.

(3) Les éditions de 1693 (p.273) et 1694 (p.497) ne l'ont conservée qu'une fois et dans un texte d'ailleurs bien secondaire.

2) - sûrement à l'omission de la mention de JESUS dans la liste des 6 Personnes "adorables - et saintes" (1) ;

3) - surtout à la refonte de 1693 qui disloque la formule en 6 points proposée par le Père Médaille :

" Elle est consacrée (2), lisons-nous désormais,
" à la T.S. Trinité, Père, Fils et Saint Esprit
" SOUS LA PROTECTION DE JESUS, MARIE et JOSEPH ..."
(et le reste déjà cité p.14).

La formule ne manque ni de grandeur, ni de valeur spirituelle, mais où sont les six points primitifs ? De "Code", il ne peut plus être question.

C O N C L U S I O N

Elle sera double, selon le point de vue où nous nous placerons, celui du canoniste ou celui de l'historien.

I - Le CANONISTE ne peut que nous tranquiliser : "Vous ne devez toucher, dira-t-il, à aucune ligne de vos Constitutions actuelles, approuvées telles quelles par Rome". Très sagement, un Directoire moderne rappelle, en effet, que "l'esprit religieux" d'une Congrégation "lui vient des vues spéciales de ses Fondateurs et de ses Supérieurs successifs".

(1) A quelle époque faire remonter la suppression de "JESUS" et le bloquage des attributs de "Jésus" et de "Dieu le Fils" ? - sûrement après 1694.

L'édition de 1694, en effet, a gardé la formule du Père Médaille dans les deux textes de la Consécration (pages 51 et 316).

Mais voici une anomalie qui stimulera la curiosité des chercheurs : s'il y a une édition de 1693, identique à celle de 1694, ce qui est déjà bien singulier, il existe aussi une mystérieuse édition des mêmes presses de Vienne, portant le même millésime de 1693. Or, manifestement, à l'examen, celle-ci paraît antédatée et postérieure à l'édition de 1694 qu'elle simplifie ... C'est, en tout cas, dans cette édition antédatée, en réalité - croyons-nous postérieure à 1694 - que nous trouvons pour la première fois le bloquage susdit, non dans le premier texte de la dite Consécration (p.21), mais de la deuxième (p.291).

(2) Texte primitif du Père Médaille : "Elle sera NEANMOINS consacrée à ..."

Texte d'un Directoire moderne : "Elles se souviendront AUSSI que leur Congrégation est consacrée ..."

Texte des Constitutions de 1693 reproduit universellement dans la suite :

"Elle est consacrée à la T.S.Trinité, sous la protection de Jésus, Marie, Joseph".

Histoire de MOTS seulement ?

Or, les Supérieurs qui succéderent au Père Médaille, saints Directeurs spirituels aussi, et à qui nous ne refusons pas l'aide du Saint Esprit, ne durent pas attacher la même importance aux mêmes choses, du moins pas à toutes.

On peut donc concevoir légitimement une évolution qui, selon le tempérament critique, sera jugé, soit comme un *progress*, un *enrichissement*, un *perfectionnement*,
- soit comme un *glissement* et, sinon une défiguration, du moins une atténuation de la pensée primitive.

Il reste, quoiqu'il en soit de notre jugement, que ce qui a été officiellement précisé et entériné dans les Constitutions actuelles, reste seul valable aux yeux de l'Eglise, jusqu'à ce que une Autorité légitime reprenne la question à nouveau, s'il lui plaît.

2 - Mais si on veut en *HISTORIEN* chercher la pensée primitive du Père Médaille, nous ne trouverons qu'un sens à sa formule et distinguerons, avec lui, le *N O M* et la *C O N S E C R A T I O N*.

Le N O M de Saint Joseph est celui qui convient, comme caractéristique d'une Congrégation d'actives dévouées au prochain. De même que Saint François de Sales avait pris la Bonne Visiteuse d'Ain Karim pour modèle de ses premières Visitandines, le Père Médaille a proposé comme Patron à ses Filles : l'homme délicat, plein de cordiale charité pour Jésus et Marie.

Quant à la C O N S E C R A T I O N aux deux Trinités, elle vise autre chose : ce n'est pas la caractéristique de la nouvelle Congrégation, mais le moyen simple de faire retenir ce qui est principal dans sa conception, une synthèse vivante de tout ce qui paraît essentiel à une religieuse de vie apostolique, un condensé portatif et vivant de sa spiritualité, littéralement :

LE CODE DE PERFECTION DE LA RELIGIEUSE DE SAINT JOSEPH.

M. Nepper s.j.

Lyon
20-21 février 1959
